

RGPP : UN PEU DE SANG FROID ! Pour l'instant...

Méthode, transparence et respect des agents
sont des notions oubliées par nos ministres

Ainsi que le nouveau gouvernement l'avait annoncé, une réforme profonde de l'organisation de l'État a été engagée dès le 10 juillet 2007. Cette réforme dont l'objectif revendiqué par le gouvernement Sarkozy serait de permettre un meilleur accès aux services publics et une plus grande efficacité de l'État cache néanmoins mal une approche purement comptable de réduction des effectifs, beaucoup plus sombre et n'ayant plus guère de rapport avec l'intérêt général.

Cette réforme de l'État est avancée et a d'ores et déjà conduit à la disparition des DDASS, des DDE ou bientôt des DRIRE qui sont en passe d'être incorporées à de méga structures administratives régionalisées.

C'est à ce titre que l'annonce d'une prochaine réorganisation des services du ministère du travail, dans le cadre de la RGPP (révision générale des politiques publiques), est à l'origine d'une très vive inquiétude des agents quant à leur avenir professionnel et quant au devenir du service public du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Cette inquiétude légitime s'est grandement trouvée confirmée par les premières orientations de cette réforme transmises aux agents le 12 décembre 2007 qui jetait quelques principes à la volée dont celui très significatif de la régionalisation de l'inspection du travail.

Cette régionalisation pourrait paraître rassurante dans un premier temps, car elle signifie le maintien de son indépendance conventionnellement obligatoire. L'Inspection reste un service structuré du Ministère du Travail. Mais la régionalisation de l'Inspection du travail fait naître aussi trois lourdes incertitudes :

1. L'indépendance de l'Inspection du Travail ne risque t-elle pas d'être tronquée par l'isolement de sections éloignées des DRTEFP qui ne bénéficieront plus de l'appui si important de l'échelon départemental. Ne risque t-elle pas d'être davantage soumise aux pressions de tous types, y compris de celle des préfets ? Pourront-elles réellement bénéficier d'un appui technique si important dans l'exercice difficile de leurs missions ?
2. L'éjection officielle de l'Inspection du Travail des directions départementales laisse clairement le champ libre à une gestion directe par les préfets, voire

les conseils régionaux, des services de l'emploi et de la formation professionnelle. Et nous ne le souhaitons pas, ni pour les agents, ni pour le service public.

3. Le lien entre les missions emploi et travail seront-elles préservées à l'heure où le gouvernement propose au Conseil d'Orientation pour l'Emploi de mettre en place des contreparties aux allègements de cotisation ?

Mais ce sont nos analyses et ce ne sont que des suppositions car aucune indication sur l'avenir des missions Emploi / Formation / Administration générale / Statistiques, soit l'équivalent de deux tiers des agents travaillant dans les services déconcentrés et centraux, ne nous a été donnée.

Les Organisations Syndicales, les responsables d'administration centrale et les Directeurs des services déconcentrés sont tous dans la plus totale expectative et ne connaissent pas plus que vous la trame de la réorganisation qui nous attend. Tout au plus savons nous qu'une mission IGAS a lieu en février et mars dans 2 régions sur les politiques emploi¹.

Vous dire le contraire, serait vous mentir et le SYNTEF-CFDT ne vous mentira pas.

Le seul élément tangible que l'on ait, c'est l'exemple de la fusion des DDAF et DDE² (voir encadré)

Le résultat de l'appel à la grève le 24 Janvier 2008 a été décevant puisque le taux de grévistes au niveau de notre ministère ne dépasse pas les 30% en moyenne malgré de lourds enjeux y compris celui du pouvoir d'achat. Mais cette relative mobilisation traduit, d'une part la difficulté à appréhender les enjeux d'une RGPP en gestation dont les tenants et conséquences sont inconnues du fait du manque de transparence volontaire du gouvernement et de nos ministres ; et d'autre part peut être aussi y a-t-il une certaine désillusion de l'ensemble des agents qui ne croient plus pouvoir faire infléchir

Éléments sur la fusion DDAF / DDE

1. Cette fusion est issue d'une décision suite aux expérimentations engagées depuis 2006.
NB : le ministère du Travail expérimente la fusion Régime Général et ITEPSA dans 2 départements (Dordogne et Pas de Calais)
2. L'échelon départemental est conservé et il y a parité entre les 2 ministères
NB : la préservation de l'échelon départemental (DDEA) et ses principes sont extrêmement intéressants pour l'évolution de nos propres services,
3. Le dialogue social et l'association des agents placés au cœur de la préparation notamment via la création d'un CTP des DDEA (règlement intérieur, etc.)

La place importante du « management » et de l'association des agents et du dialogue social sera certainement aussi affirmée dans toutes les fusions RGPP.

Pour le SYNTEF

- *c'est l'occasion d'avoir au sein de la fonction publique un « vrai » dialogue social et une réelle possibilité de négocier au mieux des intérêts collectifs des agents. Cela se fera par exemple avec la refonte des règlements intérieurs des CTP qui pourrait inclure le préalable de la négociation avant la décision.*
- *l'objectif du dialogue social c'est de ne pas accepter de changement sans contrepartie intéressante collectivement et individuellement (garder les meilleurs locaux, obtenir les meilleurs aménagements, gagner des moyens de travail améliorés, obtenir des contreparties dans les carrières et les rémunérations des agents qui seront contraints de participer à ces efforts de changement, etc.)*

¹ Région Bretagne et Nord/Pas de Calais, plus particulièrement centré sur l'EDEC et GPEC

²Circulaire 5274/SG du 23 janvier 2008

DDE : Direction Départementale de l'Équipement

DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

le gouvernement, même avec les organisations syndicales, et faire obstacle aux conséquences dommageables de cette réforme qu'on nous annonce.

Devons-nous nous engager et demander l'engagement des agents dans une opposition frontale ?

Le SYNTEF-CFDT ne le pense pas dans l'état actuel de nos informations concernant la réforme.

Les seuls syndicats et les seuls agents des Ministères chargés du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle ne feront pas le poids face à la machine RGPP. Il ne faut pas se raconter d'histoire.

Il nous faut donc nous rendre en capacité de travailler avec l'ensemble des services déconcentrés, tous ministères confondus, car toutes les administrations d'État sont concernées. Il nous faut nous engager certes au niveau national, mais aussi dans toutes les régions en lien avec les Unions Régionales Interprofessionnelles, afin d'obtenir un soutien au delà de nos seules administrations. Rien ne sera possible sans cette union. Le SYNTEF-CFDT est totalement impliqué dans cette démarche globale.

Il nous faut aussi obtenir des informations crédibles et sûres concernant la réforme en cours.

Les 7 et 13 février 2008 sont programmées la réunion de deux Comités techniques paritaires ministériels. Ces deux réunions sont essentielles pour l'obtention d'information à destination des agents par l'intermédiaire de leurs représentants syndicaux. Le Ministre lui-même viendra à cette occasion nous exposer cette réforme.

Une confusion des revendications de certaines organisations syndicales autour de Cap Sitere, de la recodification du Code du travail, de la mise en place du PDMIT dans les régions – oubliant le plus souvent le côté Emploi et Formation professionnelle des services – rend la démarche syndicale concernant la RGPP incompréhensible. Même si chaque point pris séparément mérite qu'on s'y intéresse très sérieusement.

Nous pensons que l'envahissement ou le boycott des CTPM ou CTPR ou de toute instance représentative ne répond pas du tout à l'inquiétude des agents qui sont avant tout demandeurs d'informations, même incomplètes, sur leur avenir au sein des ministères du Travail et de l'Emploi.

Le SYNTEF-CFDT veut donc que les instances paritaires puissent se tenir normalement et nous apporter les informations dont nous avons besoin.

Il s'engage à être présent à toutes les instances programmées nationalement ou régionalement (CTPM, CTPR, CAP...).

Le SYNTEF-CFDT dénonce violemment l'absence de transparence dans la préparation de la réforme qui va nous concerner.

Une entreprise privée qui préparerait une réorganisation massive, avec des incidences sur les conditions d'emploi sans donner d'informations claires et régulières aux représentants du personnel et sans les consulter encourrait une condamnation pour délit d'entrave. Nicolas Sarkozy n'avait-il pas qualifié ces entreprises de voyous ?

Le SYNTEF-CFDT refuse cette conception tellement irrespectueuse du dialogue social qui dit : « pas de discussion, on vous dira tout plus tard et ce sera à prendre comme cela, parce que nous estimons que c'est une réforme nécessaire »

N'oublions pas que l'État demande aux entreprises du privé de négocier la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences avec les représentants du personnel... mais la RGPP se fait sans la moindre concertation, ni même information.

Au lieu de cela, les fédérations de fonctionnaires ont eu droit le 1^{er} février à la promesse d'une vague « concertation » avant la proposition d'une « petite loi » concernant la mobilité qui ressemble à s'y méprendre au contenu d'un PSE ! Cette « petite loi » (qui sera soumise au Conseil supérieur de la Fonction Publique d'État à la mi-mars pour un passage au Parlement début avril) n'est rien moins que la mise en place des outils nécessaires à la mise en œuvre d'une RGPP dont nous ne connaissons pas encore complètement toutes les mesures et les implications...

Ce n'est pas uniquement sur sa capacité d'aller jusqu'au bout dans l'opposition que le syndicalisme sera jugé, mais aussi sur sa capacité au dialogue social à tous les niveaux syndicaux : dans notre ministère, dans l'ensemble des services d'État concernés par la RGPP, au niveau confédéral ou dans les régions, afin d'apporter aux agents de nos ministères, d'abord des informations pertinentes, puis des résultats concrets face à leurs préoccupations.

La menace que fait planer la RGPP sur l'existence et les missions de nos ministères impose une stratégie intersyndicale et inter-professionnelle qui dépasse les habituelles postures idéologiques.

À défaut, l'agitation orchestrée ne débouchera que sur du bruit et du vent dont nous serons tous les amères victimes.

Les organisations syndicales se doivent d'être présentes auprès des agents qui, à défaut, risquent de se sentir bien seuls. Le SYNTEF-CFDT assurera cet accompagnement et défendra ceux qui quotidiennement font le service public.

Nous aurons peut-être bientôt besoin de toute notre énergie pour défendre l'ensemble de nos missions.